



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le Prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, LE 18 FÉVRIER.

On s'attendait hier dans les deux chambres législatives à une communication du gouvernement où les ministres expliqueraient leur système.

Le nouveau cabinet, qui s'était réuni avant-hier, dit la Charte de 1830, avait encore à délibérer hier avant de se présenter devant les chambres, non pour s'entendre sur toutes les questions importantes déjà résolues d'un accord unanime, mais pour arrêter la forme de la communication à leur faire. La délibération s'étant prolongée, les ministres, qui s'étaient d'abord rendus à la chambre des pairs, ne sont arrivés à la chambre des députés qu'au moment où elle venait de se séparer, après le vote de la loi sur les justices de paix.

— Aujourd'hui, à 2 heures et demie, MM. les ministres sont entrés à la chambre des députés précédés de M. Molé, président du conseil, qui a eu aussitôt la parole pour une communication du gouvernement. Il a annoncé à la chambre un événement heureux, dit-il, pour le pays et pour le trône, pour l'affermissement des institutions et de la dynastie, le mariage de S. A. R. le duc d'Orléans avec M^{me}. la duchesse Hélène de Mecklenbourg Schwerin. Il a demandé, à cette occasion au nom du roi, que la dotation du prince royal fut augmentée, il a laissé le chiffre en blanc. Il a annoncé en même temps le retrait de la loi d'apanages. Aucune manifestation n'a suivi cette communication.

— Nous apprenons d'une manière positive que les débats de la cour des pairs, qui devaient s'ouvrir le 21 de ce mois pour l'affaire Meunier, sont ajournés au 24 du mois de mai prochain.

Voici, dit-on, les motifs qui auraient donné lieu à ce renvoi : Lavaux aurait fait quelques nouvelles révélations importantes, qui nécessiteraient un supplément d'instruction.

Il paraît certain que Meunier a toujours ignoré jusqu'à présent l'arrestation définitive de Lavaux et Lacaze.

(Correspondance.)

— Toutes les correspondances reçues aujourd'hui annoncent que la ville de Lyon continue à jouir de la plus parfaite tranquillité : la situation commerciale continue à devenir meilleure, et on a lieu d'espérer qu'un certain nombre de métiers vont être remis en activité.

— La première liste de la souscription ouverte à Lyon pour la création d'ateliers de secours monte à 7180 francs. Une autre souscription ouverte au *Courrier de Lyon* a produit 7571 francs. La liste du *Réparateur* monte à 24,882 francs. Une représentation donnée au grand théâtre a produit 2882 francs net.

— Les correspondances d'Afrique sont toutes à la paix. Abd-el-Kader ravitailla Tlemecen et Oran, le général Damrémont développe dans ses proclamations cette pensée qu'il avait exprimée à Marseille : « J'enverrai plus de balles de coton que de bulletins. » Tout fait croire qu'Abd el Kader traitera avec le général Bugeaud, si déjà un traité n'est pas conclu par Ben-Durand, qui est rentré de Mascara à Oran avec des bœufs. Il en a fourni en tout 500 à l'administra-

tion. Il paraît maintenant qu'il arrive des bœufs de tous côtés.

Tlemecen également a été ravitaillé par le juif Ben Durand, qui a envoyé à nos troupes du blé, de l'orge achetés aux Arabes en échange des marchandises qu'il avait emportées d'Oran. Durand doit retourner à Mascara ; un détachement de Carabats viendra le prendre à quelques lieues d'Oran.

— On écrit d'Oran, le 8 avril :

Le général Bugeaud est enfin arrivé. Il a tout aussitôt publié un ordre du jour portant organisation des brigades. La colonne expéditionnaire qu'il commandera en chef sera divisée en trois brigades. La première commandée par le général Rhuilières, se composera du 2^e chasseurs d'Afrique des Spahis, des Arabes auxiliaires, de deux bataillons d'Afrique et d'une partie du 1^{er} de ligne ; en tout quatre mille hommes et une batterie de montagne ; la 2^e, commandée par le général Leydet, se composera du restant du 1^{er} de ligne, des 23^e et 24^e même arme, en tout quatre mille hommes et une batterie de montagne ; la 3^e, commandée par le colonel Combes, se composera du 47^e et d'une partie du 62^e ; en tout deux mille hommes environ et une batterie de campagne. Cette dernière brigade escortera le convoi et le trésor.

Les généraux Leydet et Rhuilières sont aussi arrivés sur le *Castor*.

L'armée se mettra en marche sous peu de jours. On croit qu'elle ira droit à la Tafna et de là à Tlemecen.

Notre port est encombré de navires de commerce qui ont transporté ici des chevaux, des mulets et des fourrages ; on en attend encore de Marseille et de Portvendre.

— On assure que la liste civile a donné commission d'acheter à Vienne pour quatre millions de diamans et pierres fines, destinés à faire partie des bijoux de la future duchesse d'Orléans. C'est dans cette capitale qu'existent les dépôts les plus considérables et les plus variés des pierres orientales. Des bijoutiers français seront chargés de monter ces objets dès qu'ils seront arrivés à Paris.

Les dépenses que l'on fait à l'aile neuve des Tuileries pour y disposer l'appartement destiné à la princesse Hélène sont évaluées à 600,000 fr., non compris les tentures et les tapis qui proviennent des manufactures de la couronne.

— Les ambassadeurs malgaches font peu de sensation, à la cour et à la ville. Eux et leur maison noire visitent les principaux établissements industriels de Paris ; ils ont vu aussi nos richesses savantes, artistiques et monumentales ; ils témoignent peu d'étonnement. Ces envoyés de la reine des Ovas paraissent fort doux ; le calme de leur attitude habituelle va même jusqu'à l'expression de l'ennui. La température froide que nous subissons actuellement paraît les incommoder. On dit que leur guide leur ayant dernièrement demandé ce qu'ils voulaient voir le lendemain, l'un deux répondit : — « Le soleil, si c'est possible. »

Cette anecdote est peut être empruntée aux souvenirs de cette dame qui après avoir passé quinze jours à Londres, écrivait de Paris à une de ses amies restée en Angleterre, et

terminait ainsi sa lettre : « Si vous le voyez, faites mes compliments au soleil, que je n'ai pas vu un seul instant pendant mon séjour chez vous. »

— C'est hier qu'à eu lieu à l'Académie royale de Musique le premier début du ténor Duprez. Cette représentation a été des plus brillantes. Le succès de Duprez a été d'autant plus complet que la salle paraissait prévenue contre lui. Nourrit était tellement aimé du public qu'on ne pardonnait pas au nouveau ténor d'avoir pris sa place. Mais Duprez a chanté avec tant de puissance d'organe le rôle d'Arnold de *Guillaume-Tell*, sa voix a été si suave et si pure, qu'il a été rappelé avec enthousiasme.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 16 et lundi 17 avril 1837, de 2283 déposans dont 275 nouveaux la somme de 284,951 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à 1,860,000 francs.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Une lettre de Pampelune du 11 porte que le général Irribaren, ayant appris que les carlistes concentraient des forces imposantes sur la ligne de Lucumberry, a immédiatement dirigé trois bataillons sur Zubiri et deux sur Larainsar, afin d'assurer la ligne de Val-Carlos contre toute attaque de l'ennemi.

Un aide-de-camp est parti le même jour pour Bilbao, afin d'annoncer à Espartero que la ligne de Val-Carlos est en état de bonne défense, et qu'en cas d'attaque, soit de l'armée du Nord, soit des troupes d'Evans, l'armée de Navarre peut disposer de 8000 hommes sans dégarnir la défense de Pampelune.

Cette lettre finit par ces lignes :

« Dans ce moment, on apporte la nouvelle qu'un détachement de cavalerie carliste, qui faisait mine de vouloir passer l'Ebre, a été repossé et poursuivi par les lanciers de la reine jusqu'au village d'Oteiza ; l'affaire a été peu importante en elle-même, et n'a coûté que quelques hommes aux carlistes ; mais elle a jeté l'alarme à Estella, où on pouvait croire à une attaque sérieuse. »

— Espartero attend la cessation du mauvais temps pour reprendre l'offensive, d'accord avec le général Evans et les troupes de la Navarre.

— On écrit de Madrid, le 10 avril :

La séance d'hier a été une des plus bruyantes et des plus chaudes de la session. La discussion sur les interpellations de M. Lopez relatives aux affaires de la guerre et surtout aux événements du royaume de Valence s'est terminée par le dépôt sur le bureau de la proposition suivante :

« Nous demandons que les cortès déclarent qu'il faut que le gouvernement déploie plus d'énergie afin d'obtenir un meilleur résultat de la guerre. »

Cette proposition a fait une grande impression sur la chambre.

Après un vif débat les cortès ont décidé par 76 voix contre 52, que ce point était assez discuté ; mais l'heure étant très-avancée on a résolu que cette proposition serait mise aux voix dans la séance du lendemain, laissant ainsi le ministère sous la menace d'une espèce de censure.

UN MARIAGE SUR L'ÉCHAFAUD.

La noble et puissante maison de Caraccioli comptait au nombre de ses héritiers un vaste domaine dans les Calabres, environné de hautes montagnes et de forêts touffues, très favorables à la chasse, et protégé par un château presque royal, où le jeune prince Antonello avait fixé sa demeure. C'était un magnifique seigneur que ce prince Antonello ; la beauté merveilleuse de son corps s'harmonisait parfaitement avec les races perfectionnées de son âme ; et, malgré les perfides suggestions de son frère naturel, connu sous le nom de Raimond le-Bâtard, il se montrait si bon et si compatissant envers ses vassaux, que, parmi les êtres malfaisants et dangereux de son espèce, on le regardait comme un prodige. Ce qui néanmoins éveilla les soupçons des Calabrais jaloux, c'était les désirs fougues de son âge ; mais, pour un certain temps, il avait su lever ses dimes féodales avec tant de réserve, qu'un vieux montagnard célèbre, pour trouver des rapports entre les bêtes et les seigneurs, le comparait à l'ours qui saisit la proie pour satisfaire sa faim, tandis qu'il comparait son frère le Bâtard au loup qui égorgé tout le bétail par une cruelle avidité de carnage. Et, en vérité, pour rendre honneur à la comparaison du veillard, nous devons ajouter qu'Antonello avait pour habitude d'étendre ses griffes sur les brebis les plus vagabondes et les plus disposées à s'égarer. Malheureusement une fois dans sa vie il changea le système.

Epuisé par une longue course à travers les monts, accablé par le soleil et par la fatigue, dévoré d'une soif ardente, il descendait un jour par les flancs arides et déserts d'une colline. Tout à coup, entre le feuillage épais des marronniers qui bordaient le chemin, il aperçut une jeune fille portant sur sa tête une cruche d'eau ; elle était plus belle que la belle Samaritaine. Il courut à sa rencontre, lui demanda de cette eau si fraîche et si pure, qu'elle venait de puiser à la source, et, en but avidement à longs traits, et à plusieurs reprises avant d'éteindre la soif de son gosier desséché. Mais la beauté sauvage de la jeune Calabraise, qui s'était acquittée avec tant de grâce de son œuvre de miséricorde, dans ce lieu solitaire, cette figure brune et semillante de vie et de volupté, ses prunelles de jais, ses nattes plus noires que les ailes du corbeau, ses lèvres entr'ouvertes sur lesquelles errait avec une douceur infinie un sourire incertain, entre la naïveté rustique et la pudeur virginale, et la blancheur éblouissante de ses dents d'ivoire, le coloris enflammé de ses joues qui rayonnaient d'un éclat mille fois plus précieux et plus pur que l'éclat emperlé à l'or et aux pierres fines, son costume bizarre et pittoresque, et la manière plus bizarre et plus pittoresque

encore de porter ce vase svelte et délié, qui se tenait daplomb sur sa tête comme par enchantement, et toutes ces choses réunies fascinaient tellement l'esprit d'Antonello, qu'il sentit couler une nouvelle fièvre dans toutes ses veines. Il se souvint vaguement d'avoir vu quelque part cette délicieuse apparition ; mais jamais à sa vue il n'avait éprouvé auparavant une si violente émotion. Recueillant peu à peu ses pensées, il se rappela que l'année précédente un de ses pages, pour avoir adressé une parole moins que respectueuse à la belle Calabraise, avait été blessé mortellement par son frère, le redoutable Rocco del Pizzo, crime de lèse-féodalité, qui était resté impuni par la protection du Bâtard. Il se rappelait aussi, et cela moins vaguement que le reste, que ce Rocco était un homme d'une force extraordinaire, taillé sur les proportions des anciens athlètes qui habitaient autrefois ces mêmes contrées, et dont il paraissait descendre en droite ligne.

Les souvenirs de violences et de tumultes, loin d'étouffer dans le cœur du prince sa passion naissante, ne firent que l'augmenter. Le voyant toujours plongé dans une profonde rêverie, Raimond avait cru d'abord qu'il avait poussé son ambition jusqu'à l'amour d'une reine ; aussi lui fut-il impossible de cacher un sourire de pitié, lorsqu'il apprit de la bouche d'Antonello que la cause de sa tristesse était Costanza, une jeune paysanne qui lui appartenait corps et âme, en sa qualité de maître et seigneur du village. Mais, pour ne pas froisser ouvertement ce qu'il appelait les scrupules de son frère, et pour satisfaire en même temps ses désirs, il imagina une ruse infernale. On avait trouvé la veille un homme assassiné devant la maison de Costanza. Parmi les personnes soupçonnées de ce meurtre, avait été compris Biagro, le père de la pauvre villageoise ; car son frère Rocco était loin du pays. Il est vrai que la conduite du veillard avait été toujours irréprochable ; mais l'ombre que projetait son fils sur toute la maison, et la réputation dont ils jouissaient d'être assez riches pour payer les actes de la justice, lui avait attiré cette injuste perdition. Moyennant une secrète recommandation du Bâtard, le procès prit une telle tournure, que tout le poids de l'accusation tomba sur Pinno-cent, et qu'il n'y avait désormais que la seule grâce du prince qui pût le sauver.

La mère de Costanza errait au hasard, sans but, sans raison, sans armes ; lorsqu'elle rencontra Raimond qui, paraissant touché de sa douleur, lui conseilla adroitement d'aller se jeter avec sa fille aux pieds du prince. Les deux femmes infortunées, ainsi qu'il avait dit, se présentèrent au château. Le Bâtard les reçut affectant le plus grand intérêt, et rassurant du geste et de la voix la jeune fille éplorée et trem-

blante, la poussa dans les appartements du prince et disparut avec elle.

Après une longue attente, la mère interdite s'avança sur le seuil d'une seconde antichambre ; mais le majordome de Son Excellence lui dit sèchement qu'elle pouvait s'en aller. La grâce de son mari était accordée ! Nous n'essayerons pas de décrire l'égarément, la joie, l'attribution de la pauvre femme. Elle aurait voulu en même temps voler aux prisons pour embrasser son mari, et revenir auprès de sa fille ; mais, troublée par tant d'émotions différentes, elle courut par habitude chez elle, et là, elle se promenait de long en large comme une forcénée, appelant par ses cris tous ses bien aimés, qui pour lors étaient tous absents. Quelques minutes après, arriva le mari honteusement libéré, qui, devenant tout par un fatal pressentiment, s'arrêta devant sa femme, croisa les bras et lui demanda sa fille. L'explosion de sa fureur fut si violente, que la pauvre mère en perdit connaissance. Le malheureux veillard, paralysé par le coup inattendu, brandissait son poignard sur sa femme évanouie, et proférait les plus atroces imprécations de vengeance, lorsque la porte s'ouvrit, et son fils, de retour au village, entra dans la chambre.

— Je te maudis ! s'écria le père, je te maudis ! Rocco, si tu ne laves pas notre honte par le sang ; et il lui raconta le reste d'une voix entrecoupée par les sanglots.

Rocco ne prononça pas un mot, ne poussa pas un soupir, ne lança pas un regard ; seulement, quand son père eut terminé, il étendit sa longue main, saisit le poignard qui lui était offert, et le cacha vivement sous son pourpoint, comme s'il l'eût enfoncé dans sa poitrine ; puis il s'achemina lentement vers le château et demanda à parler à Son Excellence. Tous les *bravi* à la livrée de Caraccioli, qui détestaient en secret le jeune Calabrais, parce qu'il leur était supérieur, se pressèrent autour de lui pour lui annoncer d'un ton de mépris que le prince était parti pour Naples en bonne compagnie, et le félicitèrent en raillant de la nouvelle preuve de bonté que monseigneur venait de donner à sa famille. Alors éclata la colère du jeune homme long temps comprimé. Il grinça des dents comme un tigre, et tout ce qu'il y avait au château d'hommes armés, se rua sur lui. Mais le poignard de la vengeance paraissait enchanter, et chaque coup renversait un homme. Les assaillants se dispersèrent effrayés, et Rocco flairait les morts avec rage, presque indigné que personne ne restât debout pour lui résister. La nuit, il se retira vers les montagnes, laissant dans les fermes et dans les bois du prince la trace de ses fureurs. De hautes flammes sinistres et de noirs tourbillons de fumée signalaient le terrible début du plus célèbre brigand d'une époque si féconde en brigands.

Quoiqu'il en soit, M. le ministre de la guerre s'occupe avec activité à organiser l'armée et à compléter nos moyens de défense.

Plusieurs adjudications de chevaux ont eu lieu pour la cavalerie et l'artillerie.

Le roi vient de signer un arrêté qui augmente de deux compagnies le bataillon de sapeurs-mineurs. Ce bataillon aura maintenant huit compagnies. En Hollande, le corps des sapeurs-mineurs se compose de deux bataillons fort chacun de 4 compagnies.

C'est par mesure d'économie que M. le ministre de la guerre n'a pas dédoublé le bataillon de cette arme.

On vient également de réorganiser complètement le personnel et le matériel de l'ambulance, dont la force sera mise en harmonie avec celle de l'armée.

L'administration des hôpitaux va recevoir de notables modifications.

On dit que le travail relatif à la formation des bataillons de grenadiers et de voltigeurs est sur le point de paraître. On croit que la formation de ces bataillons aura lieu à Louvain.

Plusieurs bataillons de guerre vont dans quelques jours être rapprochés du point de rassemblement, et prendre possession des locaux occupés précédemment par les bataillons de dépôt que l'on a dirigés sur les places de la frontière française.

Des officiers du génie s'occupent activement de la rédaction des plans et devis descriptifs des travaux de fortification que l'on va exécuter à Diest, le point stratégique le plus important pour l'armée belge. Il est à regretter que l'on n'ait songé à la fortifier qu'en 1837; car les ouvrages de campagne qu'on y a élevés en 1831, étaient peu importants.

Le département de la guerre est en négociation avec les conseils communaux de Tirlemont, Saint Trond, de Tongres, de Vilvorde et de Louvain, pour établir dans ces villes de nouvelles casernes et écuries.

En Hollande, les permissionnaires emportent avec eux leurs armes et leur équipement; chez nous au contraire, les permissionnaires, avant de retourner dans leurs foyers, se rendent aux dépôts de leurs corps où ils laissent leurs armes et leur équipement, qu'ils vont reprendre lorsqu'ils sont rappelés sous les drapeaux. Afin qu'à l'avenir la rentrée au corps des miliciens puisse s'effectuer chez nous avec autant de promptitude qu'en Hollande, M. le ministre de la guerre a résolu d'établir à proximité des points de rassemblement des différentes brigades de l'armée active, des dépôts d'armes et d'habillement où les permissionnaires laisseront leurs effets. Des négociations sont entamées avec différents conseils communaux pour l'appropriation de locaux propres à recevoir ces dépôts.

Il paraît que le conseil, dans sa séance qui aura lieu vendredi prochain, pourra au remplacement de feu Dayeux, en qualité de receveur communal de cette ville.

Séance publique de la députation permanente du conseil provincial, le mardi 25 avril 1837, à neuf heures du matin, pour l'examen de réclamations en matière de garde civique.

La séance aura lieu à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont.

Madame veuve Iwan Simonis, née de Grand-Ry, a été enlevée à sa famille et aux pauvres aujourd'hui vers midi, après une violente maladie qui n'a duré que quelques heures.

La mort de madame Simonis comble la tristesse causée dans sa famille par la mort récente de son fils Léon, et est pour les pauvres de cette ville une perte incalculable dont ils ressentiront vivement les effets.

(Nouvelliste de Verviers.)

L'installation du nouveau président des États-Unis a eu lieu, aux termes de la constitution, le 4 mars dernier. Cette cérémonie, si imposante dans sa simplicité, avait attiré à Washington, capitale de l'Union américaine, une affluence considérable. La grande popularité dont jouissent le président sortant, M. Andrew Jackson, et son successeur, M. Martin Van Buren; la conformité des principes qu'ils ont toujours professés; l'étroite amitié qui les unit, et même l'état maladif de M. Jackson, dont la carrière si pleine semble toucher à son terme, prêtaient un intérêt nouveau à cette solennité.

Les 66 chevaux de trait de race indigène de toutes provinces pour l'artillerie et les ambulances, ont été adjugés à M. Cousin, marchand de chevaux à Bruxelles, pour la somme de 415 francs par cheval.

On écrit de Rome, 6 avril :

La conduite de l'archevêque de Paris n'est pas du tout approuvée ici en haut lieu et a trouvé une désapprobation générale parmi le clergé. Tous les détails de cette affaire ont été communiqués à notre gouvernement par celui de France, de sorte que la bonne intelligence actuelle existant entre eux ne sera nullement troublée. Cette affaire sera donc bientôt arrangée.

Une lettre de Cracovie, du 20 mars, annonce positivement que les trois souverains du Nord auront une conférence au mois de mai prochain, à Olmutz ou à Tégum; le sort de la république cracovienne sera décidé dans cette entrevue.

COUR D'ASSISES DE LIÈGE.

Séance du 19 avril.

Dans cette audience, la cour d'Assises a eu à s'occuper de deux vols de peu d'importance. — Mathien Barbon, âgé de 20 ans, était détenu à Liège, comme prévenu de vagabondage, lorsqu'on apprit que dans le courant de 1836, il avait dérobé comme domestique chez Gérard Bastin, boucher à Liège, et qu'il y avait soustrait au préjudice de son maître, la somme d'environ 8 francs. L'accusé avouant sa culpabilité a été condamné à 3 mois de prison.

Pendant le mois de novembre dernier, Gérard Van Herck, se présenta en qualité d'ouvrier chez le serrurier Tilkin à Liège; d'abord il fut admis à l'atelier, mais bientôt, ne travaillant pas à la satisfaction de son maître, il fut renvoyé. Quelques temps après, les époux Leclercq, chez lesquels l'accusé avait son logement, découvrirent dans leur maison une filière anglaise, des ferrailles, du cuivre; soupçonnant que ces objets avaient été soustraits par Van Herck, ils en informèrent le sieur Tilkin, qui les reconnut effectivement. L'accusé a constamment nié d'être l'auteur de la soustraction, et sur la plaidoirie de M^r V. Fabri, il a été acquitté.

Erratum. — Ce n'est pas la compagnie Liégeoise pour l'éclairage au gaz, qui a fait à la veuve Massart remise d'une somme de 40 frs., comme nous l'avons dit hier, mais bien la Société d'Emulation.

MENDICITÉ.

L'administration est informée que des individus se disant indigens circulent fréquemment dans la commune et vont, de porte en porte, demander des secours en argent pour subvenir à des besoins pressants qu'ils disent exister dans leurs familles. Ces individus sont quelquefois porteurs de papiers sans signatures, ou revêtus de signatures supposées. Le plus souvent, ils cherchent à exciter la pitié par le récit de malheurs ou d'accidents qui n'ont ordinairement rien de réel. Il importe de prémunir les habitants contre cette espèce de fraude, et de leur rappeler que lorsqu'une quête à domicile est autorisée en vertu des réglemens sur la matière, les individus autorisés doivent être porteurs de l'arrêté en bonne forme délivré soit par l'administration provinciale, soit par l'administration communale du lieu où la quête à domicile peut avoir lieu pendant le nombre de jours déterminés.

A l'hôtel de ville, le 17 avril 1837.
Le président, Louis Jamme.
Par le collège, le secrétaire, Demany.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 20 avril, au bénéfice de M. Camille, la 3^e représentation du FOR-LEVEQUE, vaudeville en deux actes; la première représentation du MUET DE ST-MALO, vaudeville; — UN BAL DU GRAND MONDE, vaudeville. — Dans ces trois pièces, M^r Victor, premier comique du théâtre royal de Bruxelles, remplira les principaux rôles; — le premier acte de la MUETTE DE PORTICI, dans lequel Mme. Camille Nique, première mime du théâtre royal de Bruxelles, remplira le rôle de Fénella.

Un grand divertissement nouveau, dans lequel Mlle. Camille Nique âgée de 10 ans, dansera le pas de la Vestale; 1^o la Provençale 2^o Le Pas de la Vestale; 3^o le Pas Cosaque; 4^o le Pas Styrien, tel qu'il se danse à Paris.

Demain vendredi 21, au bénéfice de M. Francoz, seconde et dernière représentation de M. VICTOR, le GAMIN DE PARIS. — M. Victor remplira le rôle de Joseph.

Dimanche 23 avril, avant dernière représentation de la JUIVE.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 19 AVRIL.

Naissances: 5 garçons, 4 filles.
Décès: 2 garçons, 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir: Gaspar Lt. Pierard, âgé de 63 ans, armurier, faubourg St-Gilles, époux de Marie Catherine Roufosse. — Marguerite Halbart, âgée de 83 ans, blanchisseuse, rue Vert-Bois, veuve de François Goitot. — Marie Catherine Dethier, âgée de 20 ans, servante, derrière l'hôtel de ville.

ANNONCES.

CABILLAUX, RAYES, RIVETS, FLOTTES, ELIBOTTES et ANCHOIX nouveaux, chez PERET, rue Ste. Ursule.

Nouveaux RIVETS et CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTTES, HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

UNE DEMOISELLE au fait du COMMERCE d'AUNAGE et d'ÉPICERIE, DESIRE se PLACER, S'adresser rue St. Remi, n^o 472.

A LOUER TOUT DE SUITE UNE MAISON avec jardin située à FRAGNÉE. S'adresser quai d'Avroy, n^o 562. 538

AU CHAPEAU DE SOIE,

N^o 584 ET 585, RUE FÉRONSTRÉE.

PRIX FIXE.

F. GASQUY, VIEND DE RECEVOIR UN CHOIX COMPLET de

Châles nouveaux indoux, brochés et brodés;

CACHEMIREs brochés et écossais; CREPES des Indes brodés et imprimés; oxales, damasquinés, orientales, thibet et mouseline-laine à colonnes et autres; ÉCHARPES-MANTELETS, ÉCHARPES en cachemire thibet, etc., etc.; COLLIERS et FICHUS.

Une partie gros de Naples, TOUTES NUANCES, BELLE QUALITÉ, A 2-25 LAUNE. 750

Je soussigné déclare que je ne reconnaitrai AUCUNES DETTES que pourra faire Lambert CARTIAUX, mon fils cadet. Liège, le 20 avril 1837. J. F. CARTIAUX. 773

Le juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, invite les AYANT-DROIT à la succession de Martin LONNEUX, dit le borgne Martin, fils de Gilles Lonnew et de Marie Catherine Disteo, à se présenter à son bureau muni de leurs titres, le 1^{er} mai prochain, 11 heures du matin, pour être fait ce que de droit. Liège, le 10 avril 1837. CHOKIER.

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste. Claire, n^o 130. 234

DE BONS TOURNEURS, EN FER ET EN BOIS,

PEUVENT SE PRÉSENTER CHEZ CAMBRESY-BASSOMPIÈRE, Rue Sainte-Ursule. 727

CAVE A LOUER,

RUE BASSE SAUVENIÈRE.

Ayant l'entrée sur la rue et propre à l'entrepôt de vins soumis aux accises. — S'adresser rue Haute Sauvenière, n^o 855. 599

VENTE

DE

FLEURS ET ARBUSTES.

JEUDI 27 AVRIL, à deux heures de relevée, M. MOUTON, fleuriste, fera vendre en sa demeure, quai d'Avroy, n^o 586, une NOMBREUSE PARTIE de PLANTES, tant en pleine terre que de serre et d'orangerie, consistant en orangers, camelia, etc., etc.

Pionia, arborea et herbacée, rhododendrum, rosiers de Bengale, idem pyramidal, thuya, cèdre, arbres-fruiliers, et une quantité d'autres trop long à détailler.

ARGENT COMPTANT. 769

La VENTE de la MAISON et autres BÂTIMENTS avec porte cochère, cour, jardin, verger, etc, sise à Liège, rue Hocheporte, n^o 77, aura définitivement lieu, le vendredi 21 de ce mois, à dix heures, pardevant le notaire PAQUE et M. le juge de paix OPHOVEN, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais; s'y adresser ou audit notaire, pour les conditions qui donnent beaucoup de facilités pour le paiement du prix. 708

VENTE D'IMMEUBLES.

LUNDI 24 AVRIL 1837, à 2 heures de relevée, M. DAVIN fera vendre aux enchères, en l'étude et par le ministère du notaire RADELET,

UN JARDIN

DE HUIT ARES SEPTANTE UN CENTIARES,

Situé à Petit-Mont, commune de Seraing, et tenant au chemin de fer de l'établissement de la société anonyme de fabrique de fer d'Ougrée, et de deux autres côtés à deux autres chemins.

Sa situation avantageuse vis-à-vis de la principale porte de cet établissement et ses faciles communications sur la Meuse, le rendent propre à la construction de plusieurs maisons de commerce.

Cette vente présente toute garantie et de grandes facilités de paiement seront accordées.

S'adresser en l'étude à Ougrée. 752

VENTE PAR LICITATION.

Le MARDI 25 AVRIL 1837, à une heure de relevée, à Oupeye, chez H. G. Bonhomme, cabaretier, en exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le trente janvier, enregistré à Liège, le dix février 1837, les enfans feus Jean Jacques Joseph Bonhomme et de Marie Elisabeth Colson, vivant propriétaires à Hermée, il sera procédé, par le ministère de M^r DE FRODMONT, notaire à Haccourt, en présence de M. le juge de paix du canton de Glons, à la vente aux enchères et à l'extinction des feux DES BIENS IMMEUBLES, dont la désignation suit: 1^{er} lot. Deux maisons contigues, avec écurie, fournil, rang de cochons, moitié d'une grange, cour et jardin, le tout situé à Hermée, lieu dit Devant la Ville. — Deuxième lot. Une PRAIRIE de vingt neuf ares, ou ce qu'elle en est, à Hermée, lieu dit Devant la Ville. — 3^{me} lot. Vingt-huit ares trente-quatre centièmes de terre, dite le Cornu-Bouier, à Hermée. — 4^{me} lot. Dix sept ares quarante trois centièmes de terre, sise derrière Aaz, à Hermée. — 5^{me} lot. Onze ares quarante quatre centièmes de terre, sise lieu dit à l'Espinet, commune d'Oupeye. — 6^{me} lot. Cinquante quatre ares cinquante centièmes de terre, sise au Champ d'Heure, commune de ce nom. — 7^{me} lot. Le droit de réméré de vingt un ares de prairie, nommée le Haut Long Pré, commune de Hermée.

S'adresser auxdits juge de paix et notaire, pour connaître les conditions. 709

JEUDI 27 AVRIL 1837, A DIX HEURES PRÉCISES pour finir en un jour, dans le chantier du sieur L. DELVAUX, sur Avroy, on vendra

UNE QUANTITÉ EXTRAORDINAIRE DE BOIS SCIÉS, SAVOIR:

Une partie des plus considérables de planches, quartiers, barreaux, et feuillet de chêne, fort secs, dont plus de deux tiers ont de sept à huit ans de sciage, de toute longueur, jusqu'à 18 pieds; une quantité extraordinaire de veres, terrasses et posselets; une très-grande quantité de planches et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc; beaux gros horrons de frêne; horrons de chêne, de noyer, de hêtre et de tilleul, lattes à plafonner, etc. etc.

On commencera par une belle partie de bois quarrés fort secs. N. B. Quoique la vente se fasse au comptant, toute personne connue pour solvable, ou munie d'une caution, peut obtenir un délai de trois ou six mois, moyennant un intérêt de cinq pour cent l'an.

GRANDE VENTE DE FUTAIE.

VENDREDI 28 AVRIL 1837, à 11 heures précises du matin, MM. COLLIGNON et BÉNAULT feront vendre à l'enchère, dans leur bois de Chant-d'Oiseaux, situé en la commune de Landenne, canton de Héron:

TOUTE LA FUTAIE

CROISSANT SUR VINGT BONNIERS DUDIT BOIS, Laquelle se compose de gros chênes, d'arbres de construction, bois de charroinage, et beaucoup de gros hêtres et de marchés de Baliveaux. Recours aux pieds des arbres.

ADJUDICATION D'UNE PROPRIÉTÉ

AU DESSUS DU FAUBOURG ST-GILLES, A LIÈGE, N. 457. Elle consiste en UNE MAISON D'HABITATION et dépendances, avec 40 ARES, 97 mètres carrés, ou 9 verges grandes 4 petites de jardin potager, tenant d'un côté aux représentants de M. JALHEAU et d'autres à M. le conseiller DOCHEN. — Elle provient de feu Laurent Joseph-CLAVIER. Par sa position, elle est à proximité du chemin de fer. Cette vente aura lieu, par licitation, aux enchères publiques, mardi 25 Avril 1837, à dix heures du matin, par le ministère de M. PARMENTIER, notaire, en son étude, place du Théâtre Royal, à Liège.

MAISON A LOUER

Très-avantageusement placée soit pour UN CAFÉ ou pour tout autre commerce, rue de la Cathédrale, faisant le coin de celle de l'Université, on pourrait, si on le désire, n'en louer que la moitié.

VENTE CONSIDÉRABLE DE MEUBLES.

La VENTE du BEAU MOBILIER appartenant à Madame DEBLIER, annoncée précédemment et qui a dû être remise à cause du mauvais temps, aura lieu définitivement LUNDI 24 AVRIL 1837, à une heure précise de l'après-midi et jour suivant, à Flémalle-Haute, par le ministère de M. FRAIKIN, notaire à Chokier.

FAILLITE DE JOSEPH JAMME. NOTIFICATION PRESCRITE par l'art. 512, Cod. Comm.

Par jugement rendu le treize avril 1837, enregistré le lendemain, le tribunal de commerce, séant à Liège, a, sur le rapport du juge commissaire, fixé aux créanciers en demeure et à tous autres qui pourraient être inconnus, un nouveau délai de huitaine, eudéans lequel ils seront tenus de faire vérifier leurs créances, et a déclaré que ce délai prendra cours à compter de la notification dudit jugement dans la forme prescrite par l'article 512 du code de commerce.

En conséquence, les syndics provisoires de la faillite de Joseph Jamme, ci-devant négociant à Liège, invitent les créanciers en demeure ainsi que tous autres qui pourraient être inconnus, à se présenter le samedi VINGT NEUF avril 1837, à deux heures de relevée, au greffe du tribunal de commerce de Liège, à l'effet d'y procéder contradictoirement avec eux et en présence du juge commissaire, à la vérification de leurs créances. Liège, le 18 avril 1837.

FAILLITE DE GUILLAUME PLUMIER. VERIFICATION DES CRÉANCES.

Les syndics provisoires de la faillite de Guillaume PLUMIER, ci-devant distillateur à Liège, invitent les créanciers du failli à se présenter SAMEDI VINGT-DEUX AVRIL COURANT, à deux heures et demie de relevée, au greffe du tribunal de commerce séant à Liège, à l'effet de procéder contradictoirement avec eux et en présence de M. le juge commissaire, à la vérification et affirmation de leurs créances. Liège, le 14 avril 1837.

PAR BREVET D'INVENTION.

PATE DE REGNAULD AINÉ,

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

Pour la guérison des RHUMES, CATARRHES, TOUX, COQUELUCHES, ASTHMES, ENROUEMENS, et des maladies de POITRINE les plus invétérées. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.)

DÉPÔTS: chez MM. FROIDRISE, rue Pont d'Île, 831, à Liège; BASTIN, à Huy, tous deux pharmaciens, et M. PELTZER, rue Spintay, 294, à Verviers.

Une Action, 20 francs. 8 Actions, 120 francs. 17 Actions, 240 francs.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE,

ET SOUS L'INSPECTION SPÉCIALE DE LA HAUTE CHAMBRE AULIQUE IMPÉRIALE ET ROYALE DES FINANCES.

VENTE IMPORTANTE PAR ACTIONS,

FIXÉE IRRÉVOCABLEMENT AU 20 MAI 1837,

DE DEUX ÉMINENTES PROPRIÉTÉS,

ÉVALUÉES JUDICIAIREMENT A UN MILLION 502,857 FLORINS V. DE V.

SAVOIR:

LA GRANDE SEIGNEURIE D'EHRENHAUSEN,

SITUÉE EN CARINTHE, A UNE LIEUE DE KIAGENFURT,

Avec château superbe, bienfonds considérables, vastes forêts, grands jardins, bâtimens ruraux, moulins, distillerie, chasse étendue, juridiction patrimoniale, corvées, et rentes considérables; et

LE BEL HOTEL N° 70, AVEC JARDINS, A BADEN.

Situé sur la place principale de cette ville, célèbre par ses eaux et l'affluence des étrangers. Les gains accessoires de florins 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,000, s'élèvent en tout à la somme de quatre cent mille florins, valeur de Vienne.

PRIX D'UNE ACTION: 20 FRANCS.

C'est la première fois que l'acquéreur de six actions en reçoit 2 gratis, et en prenant 12 actions pour 240 francs, outre les 4 actions gratis une 5me. est allouée en sus à titre de bonification extraordinaire.

Les PROPRIÉTÉS seront transmises au gagnant libres de dettes et d'hypothèques.

Le tirage aura lieu irrévocablement le 20 mai 1837, à Vienne, publiquement et sous la garantie du gouvernement.

En s'adressant directement à la maison sousignée, laquelle est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit le prospectus français, contenant les plus amples renseignements, les actions, ainsi que la liste de tirage, franc de port.

Le coût des actions se paie en mandats sur Paris et tout autre place de commerce, ou sur nos dispositions.

Sans affranchir.

J. N. TRIER ET CIE., Banquiers et receveurs généraux, à Francfort s/M.

ADJUDICATION DEFINITIVE DE LA MAISON N° 593, portant l'enseigne de la Fontaine d'Or, située à Liège, rue Souverain Pont, qui aura lieu en l'étude et par le ministère de M. BIAR, notaire audit Liège, le MARDI 25 AVRIL 1837, à deux heures de relevée.

Cette maison occupant une superficie de 180 mètres est propre à toute espèce de commerce, et il sera accordé de grandes facilités pour le paiement.

BOURSES.

Table of stock market prices for Paris, Le 18 Avril. Columns include various securities like 'Cinq pour cent', 'Esp. D. diff. s. int.', etc.

Table of stock market prices for London, Le 17 Avril. Columns include '3 1/2 consolidés', 'Bel. em. 1832 C. D.', etc.

Table of stock market prices for Amsterdam, Le 18 Avril. Columns include 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', etc.

Table of stock market prices for Anvers, Le 19 Avril. Columns include 'ANVERS. Det. activ.', 'ANVERS. Det. diff.', etc.

Table of exchange rates (CHANGES) for various locations like Anvers, Liège, etc.

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 19 AVRIL 1837. Les fonds Espagnols ont été fermes à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 21 7/8 21 1/2 1/8 1/4 3/8 et reste 21 1/4 argent jusqu'au 25 courant.

BRUXELLES, LE 19 AVRIL.

Table of stock market prices for Brussels, Le 19 Avril. Columns include 'COURS', 'ANVERS. Det. activ.', 'ANVERS. Det. diff.', etc.

VIENNE, LE 10 AVRIL.

Métalliques, 104 3/4. — Actions de la Banque, 1389 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 9 AVRIL.

Le pleyt belge Jonge Joanna, venant de Londres, ch. de café, sucre et fer. — Le koff belge Vrouw Anna, ven. de Liverpool, ch. de sel et coton. — Le schooner koff belge Clémence, ven. de Liverpool. — Le schooner anglais Isabelle, ven. de Nieuwport, ch. de fer. — Le schooner pruss. Columbus, v. de Bordeaux, ch. de vin.

PLACE D'ANVERS, LE 19 AVRIL.

Café. — Les transactions citées depuis hier se réduisent à 240 ballots Saint-Domingue, dont le prix n'est pas encore exactement connu. Les autres sortes n'ont donné lieu à aucune affaire de quelque importance.

Riz. — Ce grain jouit d'une recherche de plus en plus vive et obtient des prix toujours plus hauts.

Sucre brut. — On a cité aujourd'hui les transactions suivantes: 50 caisses Havane blanc de f 24 1/2 à 25 1/2 pavillon national, et 60 — — — — — Mond à f. 18 1/2 pavillon étranger.

Sucre raffiné. — Deux parties d'environ 7,000 kilog. pains Mélla en papier et quelques étuves de candi ont été traitées à prix divers pour l'exportation.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.